



LETTRES-PATENTES DU ROI,

*POUR l'exécution de la Déclaration du 3 Juin 1765,
concernant les privilèges dont doivent jouir les Offi-
ciers des Conseils Supérieurs du Canada & de l'Isle
Royale.*

Du 29 Septembre 1775.

Enregistrées en conséquence de l'Arrêt du 8 Février 1776.

L OUIS, PAR LA GRACE DE DIEU, ROI DE FRANCE ET
DE NAVARRE: A nos amés & féaux les Gens tenant notre Cour
de Parlement à Bordeaux, SALUT. Le feu Roi, notre très-cher & honoré
Seigneur & Aïeul, ayant voulu accorder aux Officiers des Conseils Su-
périeurs du Canada & de l'Isle Royale, les mêmes privilèges dont jouif-
sent les Officiers honoraires des Cours souveraines en France, auroit à
cet effet donné, le 3 Juin 1765, une Déclaration, dont la teneur suit.
LOUIS, par la grace de Dieu, Roi de France & de Navarre: A tous
ceux qui ces présentes Lettres verront, salut. Nos amés & féaux Con-
seillers, Procureurs-Généraux & Greffiers des Conseils Supérieurs que-